

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2025/014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 12 JUIN 2025

**DELIBERATION
AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : DEVINE Marc – OLIVIER Denis – BOUCHET Jean-Claude

Excusés : BOURNE Véran- LIENS Charles

Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre

Excusés : PELISSIER Laurence – PECOULT Rémi

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES – UNION LUBERON SORGUE VENTOUX

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : L'ASCO du Cabedan Neuf doit désigner les représentants qui vont participer à l'assemblée des associations de l'Union Luberon Sorgue Ventoux. L'article 6 des statuts de l'Union LSV prévoit que l'ASCO désigne 5 titulaires et 3 suppléants.

La liste des représentants est la suivante :

- *Titulaires :*
 - M. GUY HONORAT
 - M. CHARLES LIENS
 - M. DENIS OLIVIER
 - M. MARC DEVINE
 - M. VERAN BOURNE
- *Suppléants :*
 - Mme LAURENCE PELISSIER
 - M. JEAN PIERRE CAPELLO
 - M. JEAN CLAUDE BOUCHET

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la liste des représentants de l'ASCO à l'Union LSV.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 084-298401712-20250612-2025_014-DE

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES